

**Procès-verbal
du Conseil de la Vie Sociale
de l'EHPAD-USLD
Résidence du Haut Candol
Du 03/07/2023**

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- Monsieur **Jean-Pierre ENGUERRAND** Représentant des familles, Président,

Représentants des usagers :

- Monsieur **Claude LEHOUSSEL** Représentant des usagers et
Président du conseil de surveillance.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENTS :

- Madame **Sandrine LAUXERROIS** Directrice adjointe chargée du CH Coutances et des
EHPAD/USLD.

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- Madame **Elise BAILLET** Responsable qualité et gestion des risques
- Madame **Catherine EL BAROUDI** Diététicienne,
- Madame **Stéphanie FERT** Cadre du pôle gériatrique, Responsable des EHPAD,
- Madame **Marie-France LEMARE** Psychologue,
- Madame **Manon BELLESOEUR** Secrétaire de séance

SONT EXCUSES :

Membres avec voix consultatives excusées :

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur général.

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge excusés :

- Madame **Huguette DUVAL** Représentante des résidents,
- Madame **Maryvonne GUYON** Représentante des familles,
- Madame **Michelle LAURENT** Représentante des familles.

Représentant du personnel excusé :

- Madame **Jeanne DRIEUX** Désignée par la CFDT.



ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Bilan des EI (Elise BAILLET)

Sandrine LAUXERROIS ouvre la séance à 15h30 en remerciant chacun de sa présence. Le CVS exceptionnel de ce jour se déroule en ZOOM.

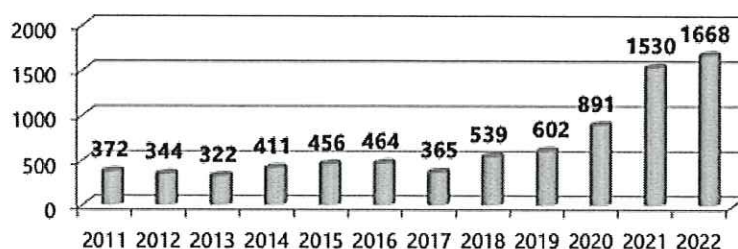
1. Présentation du bilan des EI.

Elise BAILLET débute sa présentation du bilan des événements indésirables par sa définition :

Événement indésirable (EI) : Accident, incident ou dysfonctionnement dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour les patients, les professionnels, les visiteurs ou les biens. Ce sont les dysfonctionnements que les professionnels peuvent rencontrer.

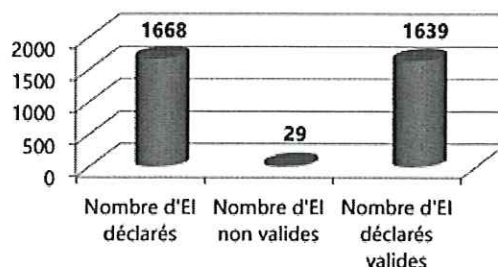
Sur l'année 2022, 1668 EI ont été déclarés par les professionnels de l'ensemble des services du centre hospitalier. On remarque une forte croissance de déclaration depuis quelques années (+9% en 2022). Cela ne signifie pas plus de dysfonctionnements, mais justifie d'une amélioration de la culture de la déclaration.

CHM - Nombre de déclarations par année



Ces EI sont déclarés sur ENNOV et sont accessibles à tous. Ils sont lus par une cellule de cotation des EI (*Laure SALLES, Elise BAILLET, un représentant de la Direction des soins et un représentant médical*). Toutes les fiches d'EI sont lues afin d'être réorientées vers les professionnels concernés pour qu'ils puissent y apporter une réponse. En fonction de celle-ci, elle est transmise à l'émetteur.

CHM - Nombre D'EI validés

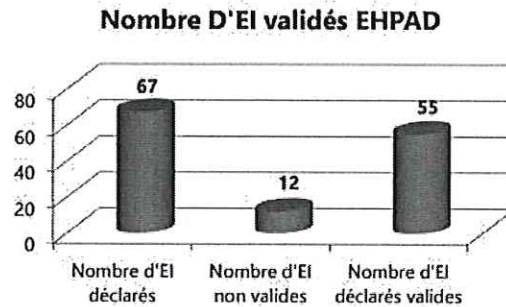


La validité de la déclaration des EI est stable : 1,7% d'EI non valides en 2022 (1,2% en 2021). Le motif est majoritairement « non EI ». Pour le médico-social, 18% des EI sont non valides. Un rappel sur la définition d'un EI a été fait systématiquement à chaque émetteur, et à chaque équipe.

⇒ 29 EI ont été déclassés.

En ce qui concerne l'EHPAD du Haut Candol, 67 EI ont été déclarés. 12 EI concernaient la sève des arbres qui coulaient sur les véhicules, ceux-ci ne sont pas considérés comme des EI, ils ont donc été déclassés.

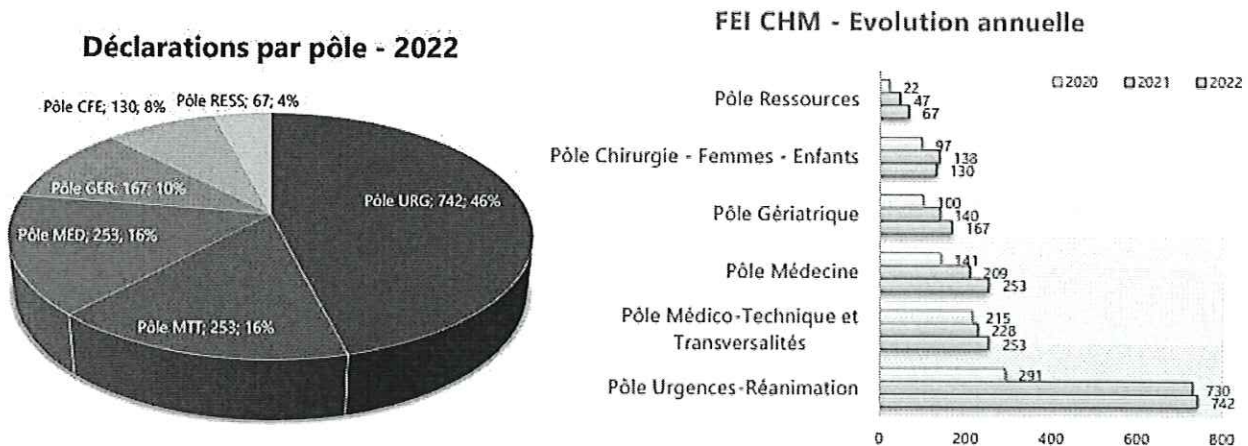
⇒ 55 EI retenus.



Les déclarations sont régulières tout au long de l'année 2022.

Elise BAILLET poursuit avec les déclarations des EI par pôle.

Près de la moitié des EI déclarés proviennent du pôle urgences, principalement du SAMU. Tous les pôles ont augmenté leur nombre de déclarations.



Le pôle Gériatrie représente 10% des déclarations d'EI (*équivalent à 2021*).

Les déclarants sont principalement les aides-soignants (24), les infirmiers en soins généraux (11) et les auxiliaires de vie sociale (9).

Aucun EI n'a été déclaré par un professionnel du CHM concernant un établissement extérieur et aucun EI ne provient d'un établissement extérieur pour le CHM.

Concernant la gravité de ces EI, **Elise BAILLET** explique qu'il y a 5 niveaux de gravité.

- 1. Mineure : 16 EI (29%)
- 2. Significative : 32 EI (58%)
- 3. Majeure : 5 EI (9%)
- 4. Critique : 0 EI
- 5. Catastrophique : 0 EI

Comme noté, les EI sont majoritairement de gravité mineure ou significative (ex : *Désorganisation du service*). Aucun EI de gravité 4 ou 5.

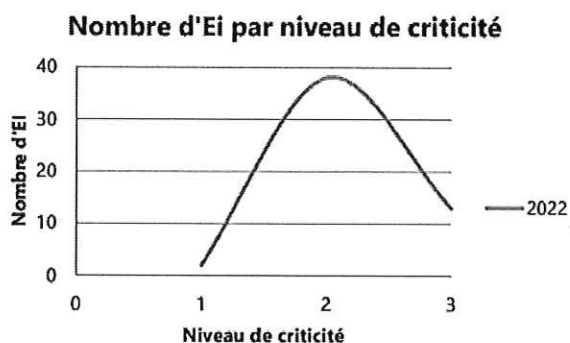
Les actions initiées suite à l'extraction des EI faite au mois de mars sont les suivantes :

- 22 sont en attente
- 15 non pas d'action définie
- 12 ont amené à un rappel des consignes d'une fiche EI
- Pour 4 EI, une autre action a été apportée
- 2 ont conduit à une communication / sensibilisation.

Elise BAILLET présente la criticité des EI. Plus un risque est critique, plus l'établissement doit travailler dessus afin de mieux maîtriser ceux-ci.

La majorité des EI au CHM sont de criticité 2.

Étiquettes de lignes	1	2	3	4	5	Total général
5. Catastrophique	0	0	0	0	0	0
4. Critique	0	0	0	0	0	0
3. Majeure	0	0	0	0	5	5
2. Significative	1	1	0	22	8	32
1. Mineure	0	0	0	0	16	16
Total général	1	1	0	22	29	53



Pas d'analyse de cause

Criticité	Nombre d'EI
Niveau 1	2
Niveau 2	38
Niveau 3	13

Il est à noter qu'aucun EIG (*Evènement Indésirable Grave*) n'a été déclaré en 2022. Aucun CREX (*Comité de Retour d'Expérience*) n'a eu lieu sur cette année.

En ce qui concerne les thèmes de EI, 80% des déclarations font état de :

- Violence (*environ 30%*)
- Circuit du linge (*environ 20%*)
- L'organisation des ressources humaines (*environ 17%*)
- Autre thème (*environ 9%*)

Les thématiques de criticité de niveau 3 en 2022 sont l'organisation des ressources humaines, la violence et le circuit du médicament. Ces thématiques nécessitent des plans d'actions.

La présentation des EI en CVS est jugée utile et intéressante par les membres présents. Afin de convenir au mieux, une adaptation des éléments à présenter au CVS sera faite pour les prochains conseils (ex : *d'avantage orientée sur l'EHPAD*).

**Le Président du Conseil de la vie sociale,
Monsieur ENGUERRAND**